

**DECLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE ET LA TRAITE DES ETRES HUMAINS**

Cette déclaration est publiée conformément à la section 54 du « *Modern Slavery Act 2015* » (la loi britannique contre l'esclavage moderne de 2015, destinée à lutter contre les manquements en matière d'esclavage moderne et de traite des êtres humains).

Cette déclaration décrit les mesures prises par le groupe CACEIS, et en particulier par sa filiale CACEIS Bank, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 pour lutter contre toute forme d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans nos activités et dans nos relations avec nos fournisseurs.

Cette déclaration a été approuvée par le Conseil d'administration de CACEIS Bank qui poursuit ses activités au Royaume-Uni au travers de sa succursale, CACEIS Bank, UK Branch.

**NOTRE GROUPE, NOS ACTIVITÉS COMMERCIALES, ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT**

CACEIS est un groupe bancaire international qui propose l'ensemble des prestations post-marché sur toutes les classes d'actifs. Avec plus de 4600 collaborateurs répartis en France et dans 14 autres pays, CACEIS développe des solutions d'exécution, de clearing, de conservation, de banque dépositaire et d'administration de fonds à l'attention d'une clientèle d'investisseurs institutionnels, de sociétés de gestion, de banques, de brokers et d'entreprises.

CACEIS est leader européen des services de banque dépositaire et d'administration de fonds, ainsi qu'un acteur présent sur les marchés nord-américain et asiatique. CACEIS est un établissement bancaire, filiale des groupes Crédit Agricole et Santander, spécialisé dans les services financiers aux sociétés de gestion, compagnies d'assurance, fonds de pension, banques, fonds de private equity et real estate, brokers et grandes entreprises. Présent en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie, CACEIS propose une gamme complète de produits et services: exécution, compensation, change, prêt-emprunt de titres, conservation d'actifs, banque dépositaire et administration de fonds, support à la distribution des fonds, solutions de Middle-Office et services aux émetteurs. Avec 4198 milliards d'euros d'actifs en conservation et 2187 milliards d'euros d'actifs en administration, CACEIS est un leader européen de l'Asset Servicing et compte parmi les principaux acteurs mondiaux (chiffres au 31 décembre 2020).

En 2020, CACEIS a su s'adapter au contexte de crise sanitaire en mettant en place les mesures nécessaires à la protection de ses collaborateurs sur site et en favorisant le télétravail massif dans toutes ses implantations et d'assurer ainsi la continuité de ses activités bancaires.

Il a poursuivi l'intégration de ses nouvelles entités aux Pays-Bas, en Espagne et en Amérique Latine et a engagé fin 2020, un projet de transformation, pour sa croissance future et pour consolider sa position de leader de l'Asset servicing.

Dans le cadre de l'exercice de ses activités, CACEIS peut avoir recours à des fournisseurs qui, eux-mêmes, peuvent recourir à de la sous-traitance. En 2020, les principaux contrats d'achats et de prestations de services concernaient les domaines suivants : immobilier, informatique, prestations intellectuelles, achats généraux et communication.

**CACEIS Bank**

Société Anonyme au capital de 1.273.376.994,56 €  
R.C.S. Paris : 692 024 722 - TVA : FR 56692024722  
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris  
Adresse postale : 1-3, place Valhubert 75206 Paris Cedex 13 - France  
Tél. +33 1 57 78 00 00  
[www.caceis.com](http://www.caceis.com)

## NOS ENGAGEMENTS

Nos dispositifs s'inscrivent dans le cadre des principes fondamentaux auxquels nous adhérons et des textes internationaux applicables, notamment en matière de respect des droits de l'homme, de lutte contre l'esclavage moderne, de prévention des atteintes à la santé et à la sécurité des personnes, de protection de l'environnement et de développement de la « finance climat ».

Au-delà du socle réglementaire applicable, nos engagements s'appuient sur la Raison d'Être de notre actionnaire : "Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société". Ainsi, les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux sont au cœur du projet stratégique Groupe 2022 qui guide nos actions à travers trois projets phares : le projet client, le projet humain et le projet sociétal (<https://www.credit-agricole.com/notre-groupe/notre-projet-de-groupe/notre-vision>).

Au-delà du socle réglementaire applicable, le groupe CACEIS a choisi de promouvoir une culture de conformité et d'éthique forte. Une attention particulière est portée à l'impact de nos activités sur les personnes et sur l'environnement pour atteindre les objectifs exprimés dans nos politiques d'engagements envers les clients, les salariés, les partenaires et la société.

Au sein du groupe CACEIS, nous n'admettons aucune forme d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement et dans le cadre de nos activités. Nous nous sommes engagés, via notre actionnaire Crédit Agricole S.A., à lutter contre toute forme d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement et nous exigeons les mêmes engagements de la part de nos fournisseurs.

Les principaux engagements de notre Groupe s'inscrivent, sans s'y limiter, dans le cadre des principes fondamentaux exprimés par les textes suivants :

- La **Charte des droits humains**, adoptée par le Groupe Crédit Agricole S.A., qui confirme que toutes les entités du Groupe Crédit Agricole S.A. respectent les principes et droits fondamentaux proclamés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi que les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, qui couvrent, en particulier, les questions liées au travail forcé, au travail des enfants, à la discrimination et à la liberté d'association.
- Le **Pacte Mondial des Nations-Unies** (« Global Compact »), en vertu duquel le Groupe Crédit Agricole S.A. s'engage à respecter dix (10) principes universellement acceptés touchant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.
- La **Stratégie Responsabilité Sociétale et Environnementale** (« RSE ») du Groupe Crédit Agricole S.A., dont les lignes directrices environnementales et sociales couvrent les aspects relatifs au respect des droits humains.
- La **Charte Éthique du Groupe Crédit Agricole S.A.**, qui rappelle que les principes d'action et de comportement du Groupe s'inscrivent dans le respect des textes internationaux applicables en matière de droits de l'homme, de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, et de lutte contre la corruption.

- **L'Accord cadre international sur les droits humains fondamentaux et les droits syndicaux** signé entre Crédit Agricole SA et l'UNI Global Union, fédération syndicale internationale du secteur privé des services, en juillet 2019.
- **La Politique Achats responsables et la Charte Achats responsables** révisées en 2017 puis étendues en 2018 à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole dont CACEIS, qui reposent sur des engagements réciproques entre le Groupe Crédit Agricole et ses fournisseurs fondés sur les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations unies.

L'ensemble de ces documents sont consultables sur le site internet de notre actionnaire, le Groupe Crédit Agricole S.A. : <https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/la-rse-facteur-de-performance-durable-pour-le-groupe-credit-agricole>

- Le **code de conduite CACEIS** publié en janvier 2019 accessible sur <https://caceis.cld.bz/CODE-DE-CONDUITE>, élaboré en déclinaison de la Charte Ethique représente le socle de la conduite éthique et professionnelle qui est attendue de tous les collaborateurs, quelle que soit leur situation et leur fonction au sein du groupe CACEIS. Il a été construit de façon à pouvoir être le plus proche possible de nos comportements quotidiens. Il présente et illustre les situations auxquelles chacun peut être confronté. Ce Code de conduite traduit l'exigence de responsabilité et de qualité dans tous nos actes professionnels, et notre volonté de toujours servir au mieux nos clients et l'ensemble de nos parties prenantes. En 2020, un programme d'appropriation de la culture éthique a été mis en œuvre avec pour objectifs d'acculturer les collaborateurs de CACEIS sur l'éthique et de mesurer, leur niveau de culture éthique.

Les procédures au sein de CACEIS, actuellement en place ou en cours, incluent, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

- **Vis-à-vis de nos collaborateurs**

Nous veillons à ce que l'ensemble de nos procédures internes respectent les engagements pris au niveau du groupe Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre du pacte social renforcé inscrit dans le Projet Humain du Groupe, Crédit Agricole S.A. a signé le 31 juillet 2019 un Accord Cadre International avec la fédération syndicale internationale du secteur privé des services, UNI Global Union.

Cet accord mondial porte sur les droits humains, les droits fondamentaux du travail et le développement du dialogue social et offre un cadre de référence à tous les collaborateurs du Groupe Crédit Agricole SA. Il vient renforcer les engagements de CACEIS en proposant le même socle social à tous ses collaborateurs, quel que soit leur lieu de travail et en participant à l'amélioration des conditions de travail. Pour garantir le respect des droits humains de tous ses salariés, l'ensemble des procédures RH internes de CACEIS s'inscrivent dans les engagements et politiques qui sont rappelés dans cette déclaration.

Ainsi, CACEIS s'assure notamment de proposer dans ses implantations un environnement de travail qui préserve la santé de ses salariés, de s'impliquer activement dans la protection sociale de tous ses salariés (en particulier sur les sujets liés à la santé, à la retraite, au décès, à l'incapacité et à l'invalidité) et de veiller à préserver la sécurité et la sûreté de ses salariés. En 2020, du fait de la crise sanitaire liée

à l'épidémie de Covid-19, l'attention du Groupe s'est particulièrement portée sur les mesures à prendre afin de préserver la sécurité et la santé des collaborateurs ainsi que leurs conditions de travail. A cet effet, en lien avec les services de santé au travail et les représentants du personnel, de nombreuses mesures ont été prises par le Groupe, conformément aux décisions et recommandations des pouvoirs publics.

Dans un contexte massif de télétravail, le Groupe a également renforcé les consignes en matière de cyber sécurité

En qualité de signataire de la Charte de la Diversité, nous affirmons par le biais de notre actionnaire notre engagement en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale, et marquons notre volonté de lutter contre les discriminations. Des actions de formation et de sensibilisation sont régulièrement mises en place au sein de CACEIS et des indicateurs annuels permettent de suivre les résultats des mesures mises en œuvre. L'Accord Cadre International du 31 juillet 2019 a également prévu des mesures concrètes applicables à chaque étape du parcours professionnel destinées à assurer cette égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, l'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap font l'objet d'une politique volontariste formalisée depuis 2005 dans le cadre d'accords Handicap triennaux.

▪ **Vis à vis de nos fournisseurs**

En ce qui concerne les risques liés à notre chaîne d'approvisionnement, afin d'identifier et d'atténuer les risques de pratiques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains, nous appliquons une approche axée sur les risques et appliquons la politique « Achats Responsables » du Groupe Crédit Agricole SA que nous avons signée en 2018 et les procédures qui ont été mises en place pour :

- Identifier et évaluer les secteurs les plus à risques dans notre chaîne d'approvisionnement ;
- Surveiller les secteurs à risques dans notre chaîne d'approvisionnement ;
- Atténuer le risque de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement.
- S'assurer que les fournisseurs et sous-traitants avec lesquels nous entretenons une relation établie, acceptent les engagements liés au dispositif de vigilance mis en place par Crédit Agricole S.A.

L'adhésion de nos fournisseurs à nos valeurs se fait au travers des engagements demandés à nos fournisseurs, et à la demande de signature de notre Annexe standard Développement Durable (Charte Achats Responsables) intégrée dans nos modèles de contrats standards. Elle formalise les engagements réciproques entre CACEIS et ses fournisseurs, fondés sur les principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies.

De plus, l'ensemble des modèles standards de contrats fournisseurs de CACEIS intègrent une clause spécifique « Respect des droits humains, protection de l'environnement et lutte contre la corruption » par laquelle les fournisseurs déclarent et garantissent respecter et faire respecter dans leurs chaînes d'approvisionnement toutes les obligations qui leur incombent en matière d'identification des risques et de prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant de leurs activités, au titre de lois et/ou réglementations relatives au respect des droits humains, sociaux et environnementaux.

Nous demandons ainsi à nos fournisseurs de s'engager notamment sur le respect des droits humains et d'être en conformité avec l'ensemble des lois relatives au travail et respect des normes sociétales et environnementales applicables.

Ces éléments sont intégrés dans la Charte du processus achats Groupe CACEIS qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs. Par ailleurs, un module e-learning "Acheter responsable" qui intègre l'identification des risques pratiques liés à l'esclavage moderne et la traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement est proposé en accès libre à l'ensemble des collaborateurs.

Depuis 2019, le comité Achats Responsables CACEIS mis en place pour définir, suivre et mesurer les progrès de la politique Achats Responsables de CACEIS, s'applique à identifier et suivre les risques fournisseurs de nos lignes métiers.

Dans le cadre d'une cartographie des risques sur les critères éthiques, sociaux et environnementaux relatifs aux catégories d'achats du secteur bancaire menée par le groupe Crédit Agricole SA avec trois acteurs majeurs du secteur bancaire et l'AFNOR, trois catégories d'achats identifiées à risque fort ou très fort ont été jugées prioritaires pour initier un plan d'actions. Il s'agit des catégories d'achats « travaux », « matériel et serveurs IT » et « objets publicitaires » pour lesquelles des plans de progrès ont été initiés en 2019 avec les fournisseurs et prescripteurs référencés par le Groupe Crédit Agricole SA.

Par ailleurs, une évaluation des critères relatifs au respect des droits humains et en matière de protection de l'environnement est désormais intégrée systématiquement à chaque appel d'offres des fournisseurs référencés par le groupe Crédit Agricole. Elle porte à la fois sur la politique RSE du fournisseur ainsi que sur des critères RSE pour évaluer l'offre. L'évaluation de la politique RSE du fournisseur est confiée depuis 2012 à un tiers indépendant et spécialisé, la société EcoVadis.

La qualité RSE de l'offre (produit ou service) du fournisseur est appréciée en intégrant, dans le cahier des charges des critères techniques et spécifiques déterminés en fonction de la cartographie des risques. La note obtenue sur les critères RSE rentre à part entière dans le choix d'un bien ou d'un service dans l'attribution du marché au fournisseur. Elle représente 15 % de la note globale depuis le 1er janvier 2020. Cette année, un guide a également été co-construit par des acheteurs et des représentants de prescripteurs internes et de fournisseurs pour accompagner les acheteurs dans la démarche d'intégration de critères RSE dans leurs appels d'offres.

Afin de renforcer la prévention des risques, un dispositif centralisé groupe Crédit Agricole SA de remontée des alertes est ouvert non seulement aux collaborateurs de CACEIS mais également aux tiers pour leur permettre de signaler tout manquement à l'éthique, aux politiques ou aux procédures du Groupe. Pour faciliter les signalements relatifs, entre autres domaines, aux droits humains, à la santé-sécurité ou à l'environnement, ceux-ci peuvent désormais être effectués via un outil numérique de remontée et de traitement des alertes accessible sur un lien disponible sur notre site internet, <https://www.credit-agricole.com/le-groupe/ethique-et-conformite/lanceur-d-alerte>. La confidentialité sur l'identité des personnes effectuant un signalement est la règle en cas d'alerte conformément à la réglementation. Cet outil de traitement des alertes est disponible dans toutes les langues de nos implantations (français, anglais, allemand, espagnol, italien, néerlandais, portugais).

La Direction des Achats Groupe Crédit Agricole a également enrichi sa démarche d'évaluation du risque et de la conformité des fournisseurs. Le dispositif KYS (Know Your Supplier) a été décrit dans une note de procédure faitière et s'applique au Groupe CACEIS

## AMELIORATION CONTINUE

Les dispositifs de prévention des risques d'atteintes aux droits humains et environnementaux intègrent à la fois les obligations issues des règles et recommandations internationales et celles relevant du droit national. De ce fait, la prévention de ces risques est développée en cohérence avec les mesures mises en place dans le cadre de la loi française du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Loi Sapin 2 » et avec le Plan de vigilance établi dans le cadre la loi française du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre

La gestion de ces risques s'inscrit dans un processus d'amélioration continue qui porte principalement sur les axes suivants :

- Adapter les outils d'identification et de maîtrise des risques extra-financiers en procédant à la mise à jour, si nécessaire, des cartographies des risques ;
- Poursuivre le déploiement de plans d'actions ciblés pour réduire les risques RSE des fournisseurs dans les catégories d'achats identifiées à risque fort et très fort ;
- Rechercher à associer nos fournisseurs à notre démarche en échangeant régulièrement avec eux sur nos engagements et notre stratégie achats responsables.
- Déployer l'outil proposé par notre actionnaire principal de remontée d'alertes, pour nos fournisseurs.
- Mettre en œuvre dans nos entités nouvellement intégrées la politique Achats Responsables

Date : 9 avril 2021



Jean-François Abadie  
Directeur Général de CACEIS Bank